

Sept évêques demandent l'arbitrage de Rome contre le cardinal Marx

Publié le 5 avril 2018
3 minutes

Est-il envisageable qu'un protestant puisse communier à la messe à laquelle assiste son conjoint catholique ? En février dernier, la Conférence des évêques d'Allemagne présidée par le cardinal Marx, a répondu « oui ». Mais sept prélats d'outre-Rhin, inquiets pour l'unité de l'Eglise, demandent officiellement l'arbitrage de Rome.

En février 2018, la Conférence des évêques d'Allemagne avait approuvé, à la majorité qualifiée des deux tiers, **un projet prévoyant d'octroyer à un protestant la possibilité d'assister et de communier à la messe à laquelle participe son conjoint catholique.**

Plusieurs prélats se sont immédiatement élevés car une décision d'une telle importance dépasse les compétences de la Conférence épiscopale. Aussi ont-ils décidé d'en référer directement au Saint-Siège.

C'est le journal allemand **Kölner Stadt-Anzeiger**, dans son édition du 4 avril 2018, qui dévoile les noms des évêques allemands ayant adressé, le 22 mars 2018, une lettre de trois pages à **Mgr Luis Ladaria Ferrer**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

Les sept signataires sont : le cardinal-archevêque de Cologne **Rainer Maria Woelki** ; **Ludwig Schick**, archevêque de Bamberg ; **Konrad Zdarsa**, évêque d'Augsbourg ; **Gregor Maria Hanke**, évêque d'Eichstätt ; **Stefan Oster**, évêque de Passau ; **Rudolf Voderholzer**, évêque de Ratisbonne et **Wolfgang Ipolt**, évêque de Görlitz.

A la fin de leur lettre, les évêques implorent le Saint-Siège de « faire la lumière sur ce document (de la Conférence épiscopale) dont **nous doutons qu'il soit compatible avec la foi et l'unité de l'Eglise** ».

Ce recours au Vatican a été - le fait est à noter - porté à l'insu du président de la Conférence des évêques d'Allemagne, le cardinal Reinhard Marx, par ailleurs archevêque de Munich et Freising. Dans un communiqué officiel publié le 4 avril 2018, le très libéral prélat s'est dit « surpris », pour ne pas dire irrité, par l'initiative de ses sept confrères. Il se défend en mettant en avant la qualité des débats de l'Assemblée générale et l'écrasante majorité ayant prévalu en faveur de l'intercommunion au sein des mariages mixtes. Il évoque la possibilité pour une Conférence épiscopale nationale de permettre la distribution des sacrements de l'Eglise à ceux qui ne sont pas en pleine communion en s'appuyant sur le canon 844 qui le permet « en cas de danger de mort ou de grave nécessité ». Enfin il s'autorise des **encouragements du** pape François pour aller de l'avant sur le chemin de l'œcuménisme avec les autres chrétiens, y compris par des mesures à caractère pastoral.

Les signataires du recours au Vatican veulent croire que leur appel sera entendu. En juillet 1999, le prédécesseur de Mgr Woelki, le cardinal **Joachim Meisner**, s'était tourné vers Jean-Paul II pour lui demander d'intervenir dans l'affaire des centres *Donum vitae* gérés par l'Eglise en Allemagne. Ceux-ci délivraient, avec la bénédiction des évêques, des certificats permettant de recourir à l'avortement. L'intervention de Mgr Meisner avait eu pour résultat une instruction papale condamnant cette pratique.

Il est à espérer qu'en 2018 à son tour, la Congrégation pour la doctrine de la foi entende la voix des sept prélats et fasse prévaloir le primat de la foi sur les ambiguïtés entretenues et diffusées dans l'Eglise, *a capite usque ad calcem*.

Sources : Fsspx.news

Notes de bas de page

1. Note de la Rédaction de LPL : *de la tête jusqu'au talon /de haut en bas.*[↩]